

## Infos mensuelles aux producteurs-trices sur les décisions de l'Interprofession du lait (04-2026)

En ce qui concerne l'IP Lait, PSL souhaite attirer l'attention des producteurs-trices sur les points suivants (état : fin avril 2026) :

- **Assemblée des délégués de l'IP Lait du 29 avril 2026** : les points suivants ont été discutés :

### Mesures de stabilisation du marché :

- Les volumes d'exportation soutenus pour la matière grasse lactique ont été régulièrement augmentés au cours des six derniers mois et adaptés à la situation actuelle du marché. À ce jour, des mesures de soutien ont été décidées pour 4855 tonnes de beurre et 2000 tonnes de crème. En outre, un complément portant sur 800 tonnes de beurre est encore en suspens et devrait être décidé lors de la séance du comité de l'IP Lait prévue en mai. Au total, ce sont donc quelque 6630 tonnes d'équivalents beurre qui devront être exportées d'ici fin septembre 2026 au plus tard (crème : d'ici fin juin 2026).
- Cela correspond à une quantité de lait de 135 millions de kilos, dont 15 millions peuvent être déclarés comme du lait A ou B et 120 millions doivent être comptabilisés comme du lait C lors de l'achat de premier échelon. D'octobre 2025 à février 2026, environ 25 millions de kilos de lait C ont été déclarés à ce jour. Ces quantités ont été livrées après que, mi-janvier 2026, des signaux de prix très douloureux ont dû être envoyés pour le lait C au-delà d'un volume de 105 %, en raison de goulets d'étranglement dans la transformation.
- Le soutien à l'exportation de la protéine (boîte MPC) de l'IP Lait sera donc probablement supprimé jusqu'à fin 2026.
- La commission « Situation du marché laitier » mise en place par l'IP Lait prévoit de procéder à un examen et à une évaluation des instruments actuels de l'IP Lait d'ici l'hiver 2026. Son but est de renforcer la compétitivité future et de déterminer comment concilier à l'avenir les volumes de lait et les capacités de régulation. Le comité de l'IP Lait a prévu un séminaire à cette fin en septembre 2026. Il est également envisagé de soumettre des propositions d'« adaptations » lors d'une assemblée extraordinaire des délégués qui se tiendra à l'automne. L'objectif est que la branche laitière garde la main sur ce dossier, car les responsables politiques suivront eux aussi de très près l'évolution de la situation.

### Règlements :

- L'assemblée des délégués a approuvé des modifications mineures des règlements afin que les exportations de matière grasse lactique soient formellement possibles jusqu'en septembre 2026.

### **Élections au comité :**

- Du côté des transformateurs et du commerce de détail, le comité de l'IP Lait a été complété comme suit :
  - Ernst Arn, Cremo
  - Peter Strähl, Fromarte
  - René Pernet, Fromarte
  - Matthias Wunderlin, Migros Industrie
- Du côté des producteurs, le comité de l'IP Lait a été complété comme suit :
  - Micaël Müller, PSL
  - Alexandre Fontannaz, Prolait

### **Mise en valeur des prestations pour le climat**

- Le calculateur d'empreinte climatique de l'IP Lait sera pleinement opérationnel à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026, de sorte que la branche laitière disposera en principe des outils nécessaires pour fixer une valeur de référence réaliste et fiable pour le marché laitier suisse. Les réductions des émissions pourront en outre être prouvées.
- Cependant, l'« Alliance climatique pour l'alimentation » (Aldi Suisse, Bio Suisse, Coop, Denner, Emmi, fenaco, IP-Suisse, Lidl Suisse, Migros, Nestlé, l'USP et le WWF) n'a pour l'instant mis en place aucun système de financement ni trouvé d'accord financier à cet égard. Du point de vue des producteurs, cela est décevant après « des années » de discussions. L'objectif reste toutefois incontesté : contribuer efficacement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre sans réduire la production nationale.

### **Finances / budget / fonds**

- Grâce au Fonds Réduction du prix de la matière première, 5980 tonnes de matière grasse lactique et 8100 tonnes de protéine lactique ont été exportées en 2025. Les moyens engagés par kilo de lait ont été plus élevés que l'année précédente (taux plus élevés), notamment pour empêcher le trafic de perfectionnement. Les exportations destinées à la régulation de la matière grasse se répartissent sur les années 2025 et 2026. Tous les rapports sur les fonds sont accessibles au public sur le site de l'IP Lait, avec tous les détails. Il s'agit exclusivement de fonds de droit privé. L'organe de révision en a confirmé l'exactitude.
- Les comptes 2025 et le budget 2026 de l'Interprofession du lait affichent un léger déficit. Les contributions pour l'année 2026 (en cours) restent toutefois inchangées. Pour les membres de PSL (producteurs), les contributions variables sont intégralement remboursées.